

17 janvier 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# PAC : la Wallonie définit les orientations de son Plan stratégique

**Le Gouvernement de Wallonie, sur proposition du Ministre de l'Agriculture Willy BORSUS, a validé le budget et les axes du Plan stratégique relatif à la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC). Une PAC plus durable et qui préserve le revenu des agriculteurs.**

Le Gouvernement de Wallonie a validé en première lecture les orientations et la répartition des moyens budgétaires assurant la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune pour la période 2023 à 2027. Ceux-ci permettront la déclinaison de l'ensemble des mesures fixées dans le Plan stratégique wallon. Pour rappel, celui-ci doit être remis à la Commission européenne dans les plus brefs délais.

C'est un budget de **1,862 milliard** qui est mobilisé aujourd'hui par l'Europe et par la Région pour mettre en place des aides directes (= 1er pilier) et un soutien au développement rural (= 2ème pilier) envers pas moins de 14.800 bénéficiaires.

Le Plan stratégique fait la part belle au revenu des agriculteurs, aux jeunes, à l'environnement, à la biodiversité et au climat.

A l'origine, les objectifs de la Politique Agricole Commune étaient les suivants :

- Accroître la productivité de l'agriculture
- Assurer un niveau de vie équitable à la population agricole
- Stabiliser les marchés
- Garantir la sécurité des approvisionnements
- Assurer des prix raisonnables aux consommateurs

Depuis plus de 20 ans, même si la PAC conserve ses objectifs de production de produits agricoles et l'apport d'un revenu du travail équitable aux agriculteurs, elle vise également le développement rural, la protection de l'environnement, la biodiversité, le bien-être animal et l'atténuation et adaptation au réchauffement climatique.

Cette nouvelle PAC suivra une approche davantage basée sur la subsidiarité, c'est-à-dire une plus grande autonomie des États membres. Chaque État membre doit élaborer un Plan stratégique.

Pour élaborer son Plan stratégique, le Gouvernement s'est fixé les objectifs suivants :

- Soutenir le revenu des agriculteurs
- Soutenir équitablement les différents types d'agriculture qui doivent garder leur complémentarité par rapport aux besoins du marché (Conventionnel, Bio, Qualité différenciée, Elevage, Cultures, Maraîchage, ...)
- Soutenir l'agriculture familiale à taille humaine
- Veiller à sauvegarder et à promouvoir l'autonomie alimentaire
- Assurer une transition vers une agriculture plus durable
- Contribuer aux objectifs de la Région pour la nature, l'environnement et le climat
- S'inscrire dans l'orientation donnée par le Green Deal
- Favoriser la reprise des exploitations par la nouvelle génération
- Renforcer et relocaliser la plus-value des productions

Le pilier 1 (aides directes) consacre un budget de 1,328 milliard à des paiements (de base et redistributif), à des aides couplées et à des Eco-régimes. La mise en place d'Eco-régimes est une obligation pour les États membres qui doivent donc réserver minimum 25 % du budget pilier 1 à ces interventions. Le Gouvernement wallon a décidé de réserver minimum 26% à leur mise en place.

Notons que 74 % des aides du 1er pilier sont dédiées au revenu des agriculteurs et que maximum 21,3% du budget est consacré aux aides couplées.

## **Pilier 2**

Le 2<sup>ème</sup> pilier mobilise un budget de 534 millions (UE + Wallonie) pour des mesures qui s'adressent à différents acteurs du monde rural dont les agriculteurs sont les principaux bénéficiaires, avec près de 80% de l'enveloppe totale qui leur est affectée mais sont aussi concernés les communes, maisons du tourisme, Groupes d'Action Locale, Parcs naturels, secteur forestier, etc.

Ce sont des dispositifs d'aides qui permettent :

- d'accompagner l'investissement dans la transformation, la formation ou l'appui technique auprès des agriculteurs, ainsi que le développement de la filière forêt-bois
- d'améliorer la biodiversité et de participer à l'effort en faveur du climat
- d'encourager l'innovation dans les territoires ruraux
- de soutenir leur attractivité
- de favoriser la création d'activités et d'emplois en milieu rural

Citons à titre d'exemples des mesures de soutien au secteur du bio, aux mesures agro-environnementales et climatiques, à l'installation des jeunes, aux agriculteurs et forestiers ayant des parcelles en zones soumises à des spécificités (Natura 2000), à l'innovation, aux agriculteurs actifs dans la transformation, ...

Le Gouvernement a donc pu définir une stratégie qui pérennise le revenu des agriculteurs, tout en proposant une approche plus durable. Il s'agit donc d'une PAC équilibrée qui rencontre les objectifs des différentes parties prenantes, et équilibrée entre les différents types d'agriculture, tout en soutenant une transition environnementale et climatique

Le Plan complet sera soumis au Gouvernement dans les prochains jours.

---

### **CONTACTS PRESSE :**

**Sylvain Jonckheere | Porte-parole d'Elio DI RUPO**

0495/74.97.40 – [sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be](mailto:sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be)

**Pauline Bievez | Porte-parole de Willy BORSUS**

0477/38.45.01 – [pauline.bievez@gov.wallonie.be](mailto:pauline.bievez@gov.wallonie.be)

**Sandra Guily | Porte-parole de Philippe HENRY**

0486/32.35.34 – [sandra.guily@gov.wallonie.be](mailto:sandra.guily@gov.wallonie.be)

**Stéphanie Wilmet | Porte-parole de Christie MORREALE**

0479/44.25.36 – [stephanie.wilmet@gov.wallonie.be](mailto:stephanie.wilmet@gov.wallonie.be)

**Nathalie Guilmin | Porte-parole de Céline TELLIER**

0499/20.70.16 – [nathalie.guilmin@gov.wallonie.be](mailto:nathalie.guilmin@gov.wallonie.be)